



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DÉCLARATION DE
Yvan RICORDEAU, SECRETAIRE NATIONAL DE LA CFDT

N°6
9 février 2018

RÉFORME DE L'APPRENTISSAGE La responsabilité du patronat engagée

Les mesures annoncées par le Gouvernement vont profondément modifier le fonctionnement de l'apprentissage, cette voie de formation initiale professionnelle par alternance.

La moitié des mesures annoncées visent à **améliorer le statut de l'apprenti**. La CFDT est satisfaite de la revalorisation de la grille de rémunération et de la prime au permis de conduire. **Il sera indispensable de les compléter par un « pack d'aides »** au logement, au transport et à l'achat de matériel. La CFDT a plaidé dans ce sens auprès du Gouvernement, des régions et du patronat.

Au cours de la concertation, **la CFDT a soutenu la nécessité de renforcer l'accompagnement des apprentis tout au long de leur parcours**. De ce point de vue, les mesures sur l'orientation sont positives mais **l'aide à la recherche d'un contrat, la prévention des ruptures de contrat et le suivi pédagogique du CFA devront les compléter**. La CFDT agira dans le cadre de la négociation formation professionnelle pour obtenir ces avancées.

La CFDT souhaite que les passerelles entre les lycées professionnels et l'apprentissage soient renforcées. La concertation sur la voie professionnelle engagée par les ministères de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur doit apporter le même soutien à la voie professionnelle initiale sous statut scolaire. Les discussions des futurs schémas régionaux du développement de l'alternance devront aussi le permettre.

Les 20 mesures annoncées ce matin doivent permettre d'améliorer l'apprentissage. **Cette réforme réussira si les entreprises développent le nombre de contrats proposés aux jeunes. La responsabilité des employeurs et du patronat est primordiale**. Ils sont dorénavant au pied du mur pour faire progresser l'apprentissage au service des jeunes. **La CFDT les rappellera sans cesse à ces obligations mais dès maintenant, la CFDT agit pour que cet engagement soit un marqueur de la négociation formation professionnelle en cours**.

SERVICE DE PRESSE

TÉL : 01 42 03 80 12
presse@cfdt.fr

ISABELLE PORET
Attachée de Presse

VALÉRIE MALET
Assistante